

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 19 février 2016

Délibération n°2016-11 / CA

**Projet de convention avec
l'Association nationale pour la protection du ciel
et de l'environnement nocturne**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- Autorise le directeur de l'établissement à signer la nouvelle convention triennale de partenariat avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.

Fait à Montpellier, le 19 février 2016

Le président
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY

Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER